

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Janvier 1876.

Chronique générale.

Le *Times* dit que la proclamation du maréchal de Mac-Mahon est surtout remarquable en ce qu'on y sent, derrière ses phrases, la menace. Elle paraît vouloir rappeler qu'au-dessus des agitations dans les rues, il y a l'armée.

Le *Constitutionnel* nous apprend que, chez M. Thiers, place Saint-Georges, se sont réunis les députés appartenant à la gauche de la commission de permanence présents en ce moment à Paris.

Aujourd'hui, comme dans toutes les crises, M. Thiers est le conseiller des gauches, l'inspirateur de tous les desseins formés contre le gouvernement.

CIRCULAIRE DE M. LEON SAY.

Le ministre des finances vient d'adresser la circulaire suivante aux agents de son administration, afin de leur recommander l'observation de la plus stricte neutralité dans les élections. Nous ne pouvons que donner une entière approbation à la teneur de cette circulaire :

« Messieurs les directeurs généraux,
« Messieurs les trésoriers-payeurs généraux,

« Les élections pour le choix des sénateurs et des députés vont, pendant la dernière moitié du mois de janvier et pendant toute la fin de février, préoccuper un grand nombre de personnes. Leur importance est, en effet, capitale, puisqu'elles ont pour objet de compléter le gouvernement et d'assurer le fonctionnement régulier de la

Constitution ; elles peuvent, en conséquence, amener une certaine agitation dans les esprits.

« Il faut que l'administration des finances ne soit, à aucun degré, mêlée à cette agitation.

« Chargée de veiller à la rentrée exacte de l'impôt et à l'acquittement régulier des dépenses publiques, les agents des finances doivent, tout en conservant l'entière liberté de leurs votes, se renfermer scrupuleusement dans le rôle qui leur est réservé. Je vous prie de donner des instructions dans ce sens aux agents qui sont placés sous vos ordres.

« Vous aurez à leur faire savoir qu'ils ne doivent assister à aucune réunion, ni apposer leur nom au bas d'aucune circulaire ou d'aucune affiche ; ils ne doivent prendre part, enfin, à aucune manifestation lorsque les résultats seront proclamés.

« C'est à ce prix seulement qu'ils pourront conserver auprès des contribuables une autorité, qu'il leur est si nécessaire de pouvoir exercer, dans l'intérêt des finances de l'Etat.

« Recevez l'assurance de ma considération distinguée et de mon attachement.

« Le ministre des finances,
« Signé : Léon SAY. »

LETTRE D'UN VRAI BRETON.

Nous trouvons dans l'*Océan* la lettre suivante, pleine de bonnes vérités. Nous la reproduisons presque *in extenso* :

« Chers compatriotes,

« Les *Chas-Ker* chargés du soin de faire de la propagande radicale nous estiment donc stupides et bêtes à manger du foin, dignes enfin d'être menés à coups d'aiguillon, comme le souhaitait feu M. de Voltaire, un ami du roi de Prusse et un grand ennemi de Dieu !

« Ils nous disent qu'il faut voter pour les députés radicaux, parce que les affaires ont bien marché depuis cinq ans, que les prêtres n'ont pas été inquiétés, le service du culte

garanti, et que nous pouvons encore enseigner à nos enfants à dire leurs prières dans les écoles ! — Croit-on nous faire prendre le change avec ces finesses cousues de fil blanc ; on pense donc que les paysans bretons sont bien sots ? Eh bien, on se trompe, cela ne sera pas long à prouver !

« En effet, depuis cinq ans, nous le voyons, les affaires n'ont pas trop mal marché ; cela est vrai ; la famille, la propriété et la religion ont été abritées contre les malfaiteurs politiques ; certainement l'ordre a été respecté ; mais à qui revient l'honneur de ces heureux résultats, sinon aux députés de cette majorité conservatrice et monarchique qui fut envoyée par nous à la Chambre en février 1871, lesquels ont pourvu à ce qu'il en fût ainsi ?

« Quelle impudence ne faut-il pas à leurs adversaires pour oser se parer ainsi des plumes du paon !

« Ces bons radicaux ressemblent au coucou qui, sans vergogne, s'en va déposer ses œufs dans le nid que les autres oiseaux ont pris le soin de préparer.

« Ah ça ! c'est assez de mensonges ! Nous savons à quoi nous en tenir.

« Quel patronage ces Messieurs ont-ils accordé à la religion et à l'ordre, quand on insultait les pèlerins, lorsqu'on les bâtonnait, quand on injurait les prêtres et les religieuses, quand on frappait les soldats isolés et que l'on insultait l'armée ? Pour qui se déclaraient-ils ? Pour les victimes ou pour les insulteurs ? Chacun se souvient que les victimes n'obtenaient que leurs railleries.

« Qui ne sait qu'en fait de protection de la religion et de la famille, les députés de la gauche ont voté toutes les motions contraires à ces deux grands intérêts sociaux. Ce n'est point aux paroles doucereuses d'aujourd'hui, mais aux actes d'hier, que nous devons juger les hommes qu'il nous importe de choisir.

« Ces messieurs, prenant une peau d'emprunt pour mieux nous tromper, de loups se font agneaux et ne craignent pas de nous faire dire par leurs émissaires qu'il faudra les nommer sénateurs, puisque les conser-

vateurs ont bien gouverné depuis cinq ans ; c'est absolument comme si, dans une ville jadis infestée de voleurs, on venait demander la suppression de la gendarmerie, sous le prétexte malin qu'il n'y aurait plus rien à craindre, les malfaiteurs ayant disparu sous terre depuis l'installation des gardiens de la paix publique.

« Est-ce assez ingénieux ?

« Ah ! oui, chers amis, ils en feront de belles, si jamais ils ont le pouvoir ! Nous avons leurs votes pour le prouver. N'ont-ils pas constamment voté contre le maréchal, en faveur des enterrements civils, contre la liberté de l'enseignement supérieur, contre le Pape, contre le service religieux dans l'armée ; ils ont voté contre tous les ordres du jour relatifs à des mesures d'ordre, de paix et de sécurité.

« La République actuelle, mais ils n'en veulent pas ! Ce n'est point cette République tranquille et paisible qu'il leur faut, c'est un remaniement complet ; du reste, ne disent-ils pas bien haut qu'il faut réviser la constitution dans le sens de la vraie République ; n'annoncent-ils pas que les préfets, les sous-préfets, les maires actuels ne resteront pas longtemps en place ; s'ils l'emportent aux élections, nous verrons alors tout le personnel du camp de Conlie, administrateurs et généraux, et vous vous souvenez des exploits de ces messieurs, pauvres mobilisés du vieux pays breton ! — Heureusement qu'ils prennent trop facilement leurs désirs pour la réalité, et que le bon sens de nos compatriotes, des vrais ruraux, nous préservera, par la grâce de Dieu, de ce terrible cataclysme, mais pour cela, chers amis, évitez de prêter l'oreille aux discours des *Chas-Ker*.

« UN BRETON. »

L'HIVER.

M. Jamin a communiqué à l'Académie des sciences des renseignements sur l'observatoire du Pic-du-Midi.

L'observatoire est en plein fonctionnement ; malgré l'hiver, le gardien resté au

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UNE TENTATION

Nouvelle Bretonne.

(Suite.)

Le père, qui l'avait envoyé à la ville pour savoir les nouvelles, n'osait pas les lui demander ; il semblait les craindre.

« Enfin, ôtant son large chapeau :
« Qu'est-ce qu'on dit à Pontivy ? demanda-t-il avec effort.

Le jeune homme secoua la tête :

« De tristes choses, père, et le pire, c'est qu'elles sont trop sûres. J'aurais bien voulu ne pas les croire. Il paraît qu'en Russie tous nos pauvres soldats sont morts dans la neige. C'est un pays de sauvages : ces gens-là ont brûlé eux-mêmes leur ville pour nous en chasser. L'empereur est revenu tout seul, et comme il va encore recommencer une autre guerre, il lui faut d'autres soldats...
Alain s'arrêta.

— Ils ne te prendront toujours pas, toi, mon garçon ; tu ne tireras que l'année prochaine, et d'ici là peut-être que la guerre sera finie.

— On va reprendre des conscrits des années passées, tous ceux qu'on avait laissés ; et puis, comme il n'y en aura pas assez, on prendra ceux de l'année prochaine. Voilà ce que j'ai appris, père.

Le pauvre Lemoal reçut ces paroles en plein cœur.

— Mais, balbutia-t-il, ils ne peuvent l'enlever à ton vieux père. Je n'ai plus que toi ; ta mère est morte ; ils ne peuvent pas vouloir que je meure tout seul !

Alain soupira.

— Ne nous désolons pas ; peut-être je tirerai un bon numéro et resterai avec vous. Cela me ferait tant de peine de vous quitter et de ne plus voir notre Bretagne ! Mais vous m'avez dit souvent qu'un homme devait défendre son pays : vous ne l'avez pas oublié, père.

— Eh ! oui, je l'ai dit ; et si l'on venait m'apprendre que l'Anglais a débarqué sur nos côtes, je prendrais mon fusil et j'irais avec toi le chasser. Mais s'en aller mourir dans la neige, au milieu des étrangers, à des centaines de lieues de chez nous, est-ce que c'est défendre son pays ? Moi je trouve que c'est attaquer le pays des autres, et tout cela nous portera malheur !

V.

Cependant les mauvaises nouvelles se succédaient sans interruption.

On ne connaissait pas tous les détails, mais on savait que la grande armée avait été vaincue en Russie ; qu'elle avait disparu en grande partie sous la neige, tant il en tombe dans ce pays-là ! que le reste cherchait à revenir en France, et que les ennemis semblaient sortir de terre de tous côtés pour l'attaquer dans sa retraite.

Enfin, ce que l'on craignait, ce dont on avait souvent parlé depuis plusieurs jours, arriva bien réellement. Cent mille hommes des conscriptions de 1809 à 1812, et cent cinquante mille de la conscription de 1814 se trouvaient appelés sous les drapeaux.

Quant à espérer la chance d'un bon numéro, c'était folie : à moins d'être par trop boiteux et par trop infirme, on pouvait compter qu'un numéro vaudrait l'autre, d'autant plus qu'après cette levée on en annonçait encore une seconde, ce qui revenait à dire que tout le monde partirait sans exception.

Le jour du tirage, Lemoal et quelques autres habitants de Kerneven accompagnèrent leurs fils à la ville.

Depuis le matin, les places et les rues de Ponti-

vy regorgeaient de gens venus des campagnes environnantes.

Les jeunes Bretons qui se connaissaient pour s'être rencontrés aux fêtes et aux pardons s'accostaient et parlaient entre eux, mais tous paraissaient tristes, et tristes de cette tristesse qu'on éprouve à l'idée d'un malheur inévitable.

Il y avait bien ça et là quelques groupes plus animés qui riaient et causaient gaiement : on trouve en chaque pays des caractères qui s'amuse de tout ; et puis, il faut bien le dire, parmi les hommes, il y en a toujours eu et il y en a toujours pour qui la guerre est une fête, et qui ne sont jamais si contents qu'avec un sabre au côté ou un fusil sur l'épaule. Mais là c'était le plus petit nombre.

La foule se rassemblait peu à peu sur la grande place.

Bientôt les portes de la sous-préfecture s'ouvrirent, et les jeunes gens défilèrent commune par commune.

Kerneven eut son tour : quand Alain mit la main dans l'urne, Lemoal, qui était entré dans la salle, sentit son cœur battre à lui briser la poitrine.

Il se passa une minute qui fut pour le malheureux père comme un siècle. Il ne voyait plus.

Tout à coup il entendit la voix qui appelait les noms et qui proclamait les numéros dire : « Huit ! »

Il regarda étonné, stupéfait, et se demandant de qui il s'agissait : Alain se trouvait seul auprès

sommet ne souffre pas ; les communications ne sont d'ailleurs pas interrompues et on peut envoyer des exprès plusieurs fois par semaine. Une ligne télégraphique aérienne réunit, d'ailleurs, le cabinet de physique de la faculté de Clermont avec l'observatoire ; les observations sont faites simultanément en haut et en bas du Puy de-Dôme, à une différence d'altitude de 1,400 mètres.

De plus, dans une historique intéressante, M. Sainte-Claire Deville a rappelé les commencements de cet observatoire, que ses prédictions au moment des inondations de l'année dernière ont rendu fameux, depuis les ascensions de Plantade en 1744, de Durcy en 1776, de Monge, jusqu'à celles de Ramon, qui fit trente-six fois le voyage, de Léon Dufour qui, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, s'éleva une vingtième fois jusqu'au sommet.

Aujourd'hui, l'observatoire organisé par M. le général de Nansouty, avec le concours de la société Ramon, reçoit des encouragements de plusieurs conseils généraux, et l'on espère que le gouvernement contribuera, de son côté, à l'achèvement de la nouvelle fondation.

La chute d'une avalanche colossale a eu lieu dans l'Hérault, sur le point du littoral méditerranéen entre Cette et Béziers.

Ce fait extraordinaire est vraiment digne de remarque : tandis que, sous l'action de la pluie, les neiges fondaient à Nîmes et à Montpellier d'une part, à Narbonne et à Perpignan d'une autre, elles s'engouffraient dans la campagne et sur la voie ferrée entre Cette et Béziers, couvraient ces deux villes d'une couche très-épaisse et opposaient à la locomotive une barrière infranchissable. De sorte qu'à l'heure présente, en deçà comme au-delà de Cette et de Béziers, un soleil magnifique ne laisse plus de trace des neiges, tandis qu'à Cette et à Béziers elles encombrant le sol et témoignent encore de l'obstacle qu'elles avaient créé aux communications lorsque partout ailleurs la voie ferrée n'avait été que très-accidentellement obstruée.

Les trains du Midi partent, mais on ignore jusqu'à quel point ils peuvent parvenir. Quant aux arrivées, elles n'ont lieu que très-irrégulièrement. Plusieurs trains, dit-on, se sont trouvés assez longtemps en détresse entre Cette et Vias.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, la toiture d'un des principaux chais de Cette, qui fait le commerce d'exportation, s'est effondrée avec un bruit formidable sous le poids de la neige dont elle était chargée. La violence du choc a fait écrouler également le plancher du grenier à grains qui est au-dessous. Heureusement les ouvriers qui travaillaient sur ce point pendant le jour avaient quitté leur travail depuis une heure environ, de sorte qu'on n'a à regretter que des dommages matériels.

Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu une telle abondance de neige dans la région.

LA NEIGE DANS LE MIDI.

Les communications avec Lodève et Montpellier sont toujours interrompues.

On se souvient, dit l'*Union nationale*, que le 10 un détachement du génie à cheval, accompagnant une prolonge du train des équipages, avait essayé de porter jusqu'à Lodève les journaux et les dépêches à l'adresse de cette localité.

Malgré les efforts de ces hommes courageux, il fut impossible au détachement de dépasser Saint-Paul Valmaïlle.

Nous apprenons aujourd'hui qu'une nouvelle tentative a été faite. Une escouade d'hommes à cheval, portant des sacs de dépêches, va essayer de franchir la barrière glacée qui sépare Lodève du reste du département. Sera-t-on plus heureux, cette fois ?

Il faut l'espérer. On n'a pas, du reste, reçu de nouvelles de cette escouade, à l'heure où nous mettons sous presse, et tout fait présumer qu'elle arrivera heureusement à destination.

Nous devons ici accorder des éloges à l'administration des postes, qui a essayé de tous les moyens en son pouvoir pour parer aux nécessités de la situation.

Ajoutons que, malgré son isolement, la ville de Lodève n'en est pas encore réduite, ainsi qu'on l'avait annoncé, à redouter la famine.

Etranger.

ESPAGNE.

L'Agence Havas nous transmet sur l'Espagne alphonstiste des nouvelles qui prouvent les embarras dans lesquels se trouvera le gouvernement de Madrid. Les élections ne promettent pas grand succès au parti constitutionnel, et à ce sujet on peut croire aux aveux de l'Agence Havas :

« Les journaux s'occupent beaucoup de dissidences importantes qui auraient surgi au sein du gouvernement constitutionnel. Elles seraient telles que déjà, dans 17 provinces, les comités du parti se seraient prononcés pour l'abstention. Le nombre des districts où les constitutionnels considéreraient leur triomphe comme certain est tombé de 60 ou 70 à 22 à peine, et on craint de le voir encore diminuer. »

PRUSSE.

Une dépêche annonçait ces jours-ci le départ d'une escadre allemande pour une destination inconnue. Le correspondant du *Times* à Berlin écrit, le 12, que le gouvernement allemand a ordonné l'armement immédiat d'une frégate, d'une grosse corvette et d'une canonnière.

ANGLETERRE.

Le cardinal Manning, inaugurant à Manchester une académie catholique, a prononcé un discours où il a hautement réclamé

pour l'Eglise catholique l'honneur d'avoir été la première protectrice des sciences historiques, naturelles, politiques et morales.

BELGIQUE.

Le *Journal de Bruxelles*, qui avait prévenu le public contre les rumeurs inquiétantes que l'on répand au sujet de la grève dans les charbonnages de Charleroi et du Centre, représente la situation sous des couleurs assez sombres :

« Le statu quo persiste dans le Centre, dit-il, avec une tenacité qui ne laisse pas entrevoir de solution prochaine. La situation est toutefois de plus en plus tendue ; les patrons se montrent décidés à résister à des réclamations qu'ils regardent comme excessives ; les ouvriers, de leur côté, ont aujourd'hui un langage menaçant pour faire valoir des exigences qu'ils regardent comme fondées. Des lettres comminatoires ont été envoyées aux directeurs de charbonnages, ainsi qu'aux ouvriers qui ont repris le travail.

Il est évident que cette longue résistance est de nature à aigrir les esprits et à accentuer les préventions qui séparent aujourd'hui les deux camps. Ce sentiment se manifeste à l'heure actuelle sans aucun déguisement. Les ouvriers ne s'en tiennent plus seulement à la question des salaires, mais ils veulent ce qu'ils appellent la réglementation de l'antagonisme du travail et du capital, c'est-à-dire la création de commissions composées mi-partie de patrons, mi-partie d'ouvriers, pour surveiller les travaux des mines et établir une proportion équitable entre le taux des salaires et les bénéfices de l'exploitation.

Il y a quinze jours, une transaction aurait été facile à établir, moyennant une légère concession sur la baisse proposée. Mais ce qui les a surexcités, c'est le chiffre élevé de la baisse proposée. Si cette réduction avait été progressive, et par conséquent moins sensible, nous sommes convaincus qu'elle aurait été momentanément acceptée, moyennant l'engagement de revenir aux salaires de 1873 dès que la demande aurait rétabli les anciens prix de vente. Ils auraient certainement tenu compte des circonstances malheureuses que le commerce et l'industrie ont traversées depuis deux ans.

L'attitude des patrons, à qui nous devons cependant rendre la justice qu'ils ont en tout temps cherché à améliorer le sort de leurs ouvriers, a été, en cette circonstance, par trop raide. Ils ont cassé les vitres sans prévenir que cette manière d'agir n'était pas de nature à sauvegarder leurs intérêts. La cause de la cessation du travail n'a été qu'une question de salaire ; mais aujourd'hui cette question tend à devenir secondaire.

Nous avons parcouru, hier encore, les principales localités du Centre comme celles du bassin de Charleroi, et nous ne croyons pas nous tromper en inférant des agissements des meneurs et de leur propagande socialiste, que cette question des salaires est primée aujourd'hui par une autre question plus sérieuse. Nous n'en voulons pour

preuve que les proclamations révolutionnaires répandues à profusion pendant quelques jours. »

ROME.

Nous lisons dans la *Patrie* :

« Dans les cercles diplomatiques, on s'occupe en ce moment d'une question qui pourrait bien être soumise prochainement à l'appréciation des cabinets européens. Il s'agit de la reconnaissance des titres nobiliaires conférés depuis 1870 par Sa Sainteté Pie IX.

Lorsque ces titres sont purement nominaux, le Pape, étant un souverain, a droit incontestable de les conférer.

Mais en est-il de même lorsqu'ils s'appliquent à des duchés, marquisats ou comtés faisant partie des anciens Etats de l'Eglise ?

Le cabinet italien, s'appuyant sur ce que Pie IX n'a plus de domaine temporel, lui dénie absolument ce droit. D'après lui, ce serait constituer un véritable double emploi, puisque Victor-Emmanuel a toujours la faculté de créer les mêmes ducs, marquisats ou comtes.

Telle est la question qui se présente. Elle est peut-être peu importante par elle-même ; mais elle peut soulever une foule d'autres questions actuellement assoupies et qui ne demandent qu'un prétexte pour se réveiller. »

Nous doutons un peu de l'exactitude des informations de la *Patrie*, mais si les cercles diplomatiques se préoccupent vraiment de la question dont elle parle, et si elle doit être soumise à l'appréciation des cabinets européens, ceux-ci pourraient-ils déposséder le souverain Pontife d'un droit qu'il ne tient d'aucun d'eux ? Sans nous arrêter à la distinction qui est faite ici entre les titres purement nominaux et les titres qui s'appliquent à des duchés, marquisats et comtes réels, c'est-à-dire rappelant le nom de possessions qui ont toujours fait partie du domaine des Papes, il suffit de remarquer que le Pape est réellement souverain et qu'il conserve tous les attributs de la souveraineté. Sans doute la violence, après lui avoir ravi ses Etats, peut encore restreindre l'exercice des droits qu'elle n'a pu lui ravir, mais le consentement même de toutes les puissances ne saurait faire que les mesures tyranniques puissent supprimer le droit. En résulte que, s'il plaisait au Pape de conférer à son choix les titres nobiliaires de ses anciennes provinces, les autres titres purement usurpés, en les tenant de Victor-Emmanuel, seraient tout simplement des titres usurpés. AUGUSTE ROUSSEAU.

Histoire de l'année 1875.

NOVEMBRE.

Le 1^{er}. — Réunion, à Bordeaux, des républicains modérés, d'une part, au Cirque Lamartine ; des intransigeants, de l'autre, au Petit-Fresquet. Manifestation imposante de la population en faveur des premiers.

de l'urne. C'était donc bien lui qui avait tiré le numéro.

Lemoal resta comme frappé de la foudre, et ne revint à lui qu'en entendant son fils qui le prenait par le bras et lui disait :

— Père, c'est fini !

Il le suivait machinalement, et tous deux sortirent, puis traversèrent la grande place pour retourner à leur maison.

La foule s'écartait sur leur passage.

— C'est le fils Lemoal, disaient les gens de Kerneven.

— Comme il est pâle ! Bien sûr, il est pris pour le service.

— Encore un de moins pour le pays ! Pauvre garçon ! qui sait si jamais on le verra revenir ! Le malheureux père écoutait tout cela sans le comprendre... Il n'avait plus la force de penser.

Un petit homme au dos voûté, d'aspect malingré et souffreteux, mis comme un bourgeois aisé, passait en ce moment, en s'appuyant sur une belle canne à pomme d'or qui l'aidait à dissimuler l'inégalité de ses jambes.

— Tiens ! dit un paysan, qu'est-ce que c'est donc que ce bossu là-bas ?

— Il a de beaux habits pour couvrir sa bosse, dit un autre ; je ne le plains pas.

— C'est le fils à Kervan le meunier ; vous savez bien, celui qui a été assassiné il y a tantôt douze

ans. Il n'a pas pris le métier de son père ; il est dans le commerce avec son oncle, et il y gagne gros.

— Est-ce qu'il vient ici pour tirer ?

— Oh ! non ; il a tiré l'année dernière ; mais il a de la chance d'être bossu et bancal ; on ne l'a pas pris. D'ailleurs, il était bien assez riche pour s'acheter un homme. On m'a dit qu'il était question pour lui d'un riche mariage par ici ; c'est peut-être pour cela qu'il vient.

— Ou bien pour visiter les propriétés de son père ; il doit bientôt avoir ses vingt et un ans.

— Oui-da ! il les aura le mois prochain ; il est né la même semaine que ma fille, je m'en souviens bien.

Pendant Lemoal et son fils avaient repris la route de Kerneven. Ils marchaient déjà depuis longtemps, et quoiqu'ils n'eussent plus que quelques jours à passer ensemble, ils avaient le cœur si gros et l'esprit si accablé qu'ils ne pouvaient prononcer aucune parole.

Quand ils se trouvèrent à l'endroit de la route où aboutissait le chemin creux du moulin de Kervan, Lemoal s'arrêta, sembla regarder du côté du moulin, et de la tête et du bras fit des gestes comme s'il eût été en conversation avec quelqu'un.

Il resta là un instant, puis, par une sorte d'effort, il se remit en marche, et Alain l'entendit qui se disait tout bas à lui-même :

« Non... non... jamais !... »

VI.

Quand deux êtres qui ont toujours vécu ensemble et qui s'aiment sont sur le point de se quitter, il leur semble qu'ils ont mille choses à se dire, et le plus souvent ils n'ouvrent même pas la bouche, comme si, en se taisant sur cette séparation prochaine, ils la reculaient et en diminuaient en quelque façon la triste réalité.

Ainsi, Lemoal et son fils, dans leurs discours, le soir, au coin de la grande cheminée, ne faisaient pas la moindre allusion à ce dont ils avaient pourtant le cœur si plein ; et dans la journée Alain travaillait de toutes ses forces et préparait d'avance tout ce qu'il pouvait, afin que son père, qui allait rester seul, eût quelques instants de repos, au moins les premiers jours.

La veille du départ, au moment où ils se trouvaient encore réunis tous les deux à table, Lemoal dit simplement à Alain :

— C'est demain. Es-tu prêt ?

— Oui, père, répondit Alain.

Et ils parlèrent d'autre chose.

A mesure que la nuit avançait, Lemoal devenait de plus en plus silencieux et sombre. Il avait les yeux fixés sur le foyer et regardait sans voir, comme les gens absorbés, dont toute l'attention est en dedans.

Enfin, se tournant tout à coup vers Alain :

— Il se fait tard, garçon, lui dit-il ; va dormir. Tu as besoin d'une provision de repos. Je vais bien tôt te tenir compagnie.

Puis il resta devant l'âtre et attendit.

Alain était tellement fatigué que, malgré le crépin, le sommeil eut promptement le dessus.

Lemoal l'écoutait dormir, et de temps en temps regardait cette tête jeune et calme, entourée de grands cheveux blonds, qu'il ne verrait plus jamais longtemps, qu'il ne verrait peut-être plus jamais.

Il se la représentait pâle, mourante, ensanglantée, roulant dans la poussière ou dans la neige, et tout cela formait comme un rêve horrible qu'il ne pouvait chasser.

Enfin, n'y tenant plus, il se leva lentement, prit sa pioche, sa bêche et sa lanterne, comme douze ans auparavant, et s'en alla, mais d'un pas si assuré qu'il fut obligé, au moment de sortir de la maison, de s'appuyer quelques instants contre le mur.

Il gagna l'écurie. Il eut peine à en trouver la porte, et quand il voulut lever la barre de bois qui la tenait fermée, sa main tremblait tellement qu'il dut s'y reprendre à plusieurs fois. Enfin il entra, et son premier soin fut de se barricader avec deux ou trois grosses pièces de bois, comme s'il avait peur.

(La suite au prochain numéro.)

Le 2. — Inauguration du monument de Mars-la-Tour.

Le 3. — Incendie du théâtre de Bellecour à Lyon.

Le 4. — Rentrée de la Chambre.

Le 5. — Renouveau et réélection du bureau de l'Assemblée.

Le 7. — Prières publiques prescrites par l'Assemblée nationale : le *Domine salvam fac Rempublicam*.

Le 8. — L'Assemblée aborde la deuxième lecture de la loi électorale.

Le 10. — Démission de M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat à la justice.

Le 11. — Vote du scrutin d'arrondissement à la majorité de trente voix. — Séance annuelle de l'Académie française.

Le 12. — Dépôt par M. Dufaure du projet de loi sur ou contre la presse.

Le 13. — L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième lecture sur la loi électorale.

Le 15. — L'Assemblée ajourne la loi municipale.

Le 18. — Nomination de la commission de la presse; grande majorité contre le projet de loi Dufaure.

Le 19. — Réouverture de l'Odéon restauré et agrément d'une galerie.

Le 20. — La commission de la presse convoque MM. Buffet et Dufaure.

Le 22. — Troisième lecture de la loi électorale. — Mort de M. Wilson, vice-président des Etats-Unis.

Le 23. — Inauguration du monument de Bazeilles. — Réunion bonapartiste à Ménilmontant; discours de M. Paul de Cassagnac. — Achat par le gouvernement anglais au vice-roi d'Egypte de 176,602 actions du canal de Suez.

Le 24. — Installation du conseil d'Etat au Palais-Royal.

Le 26. — Vote définitif du scrutin d'arrondissement. — Inauguration de la Faculté de droit de Lyon.

Le 27. — Dépôt de la proposition Bardoux, fixant les dates des élections sénatoriales, de la dissolution, des élections législatives et de l'ouverture des deux nouvelles Chambres. — Mort de M. Schneider, au Creuzot.

Le 28. — Une note officielle annonce que M. le gouverneur de Paris interdira désormais les réunions privées. — Funérailles de Carpeaux à Valenciennes.

Le 30. — Vote définitif de la loi électorale à la majorité de 87 voix. — Vote de l'urgence sur la proposition Bardoux.

DÉCEMBRE.

Le 1^{er}. — La commission de la resse se prononce contre le projet Dufaure et disjoint les dispositions relatives à l'état de siège; M. Alb. Grévy est nommé rapporteur. — Mort de Virginie Déjazet.

Le 2. — Nomination de la commission Bardoux; majorité de droite.

Le 3. — Mort du comte de l'Aigle, député de l'Oise.

Le 4. — L'Assemblée fixe au 9 décembre l'ouverture du scrutin pour l'élection des 75 sénateurs parlementaires.

Le 5. — Inauguration de l'asile du Vesinet pour les orphelins d'Alsace-Lorraine.

Le 7. — Mise en disponibilité d'emploi de l'intendant général Wolff.

Le 9. — Ouverture du scrutin sénatorial à la Chambre.

Les 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21. — Elections sénatoriales.

Le 22. — Abordage, à Bordeaux, du steamer des Messageries maritimes la *Gironde* avec le transatlantique la *Louisiane*. La *Louisiane* est coulée.

Le 26. — Vote de la loi sur les circonscriptions électorales. — Mort de MM. le vicomte de la Guéronnière, Achille Jubinal et de Saint-Georges.

Le 27. — Les corps des généraux Clément Thomas et Lecomte sont exhumés du cimetière Saint-Vincent, de Montmartre, et transférés aux Invalides, dans la chapelle du Palais.

Le 28. — Dans la soirée, la statue de Napoléon I^{er}, en empereur romain, est hissée sur la colonne Vendôme.

Le 29. — Discussion du projet de loi sur la presse. — Manifeste des anciens présidents et vice-présidents du centre gauche.

— Mort de M. Charles Lafitte.

Le 30. — Vote de la loi sur la presse.

Le 31. — L'Assemblée se sépare définitivement aux cris de : *Vive la République ! vive la France !*

Nouvelles militaires.

Le *Journal officiel militaire* contient la circulaire suivante relative au port réglementaire du sabre par MM. les officiers :

« Un certain nombre d'officiers ont contracté l'habitude de porter en dehors du service et parfois même dans le service, un sabre à poignée d'acier au lieu du sabre réglementaire à poignée dorée, ce qui constitue une infraction à la tenue.

» A cette occasion, le ministre de la guerre rappelle expressément que le sabre d'ordonnance doit seul être porté dans le service et dans les exercices. »

L'artillerie russe vient d'adopter un projectile qui, s'il faut en croire les dernières expériences, réalise un progrès marqué dans la balistique moderne.

Quand on renonça aux projectiles sphériques pour adopter les obus allongés, employés actuellement par l'artillerie, on obéit à la nécessité d'obtenir une vitesse initiale considérable, possible seulement avec une forme de projectiles convenant aux pièces rayées.

Il n'y a point d'artilleur qui ne déplore l'impossibilité où l'on se mettait d'user dorénavant du tir à ricochet, tir puissant, d'un grand effet et éminemment redoutable, avec les masses qu'on emploie aujourd'hui sur le champ de bataille.

Il paraissait tellement difficile de concilier le tir à ricochet avec le projectile allongé, qu'on cessa longtemps de regarder la chose comme possible.

C'est depuis deux ans seulement qu'un officier russe a repris cette idée et qu'il est arrivé à donner à l'obus allongé les propriétés de l'ancien projectile sphérique.

Le *szaroch* est un projectile allongé dont la tête, au lieu d'être hémisphérique ou conique, est absolument sphérique; c'est un boulet rond placé au-dessus d'un cylindre de fonte.

Ce boulet est uni au cylindre formant le corps de l'obus par une épaisseur métallique très-faible.

Au moment du tir, le projectile sort du canon comme un obus ordinaire, mais au moment où il éclate, tandis que la partie cylindrique, fractionnée en trente ou quarante morceaux, forme une gerbe métallique allant tomber à une distance relativement peu considérable, la tête sphérique continue intacte son mouvement, frappe le sol et se relève, produisant ainsi tous les effets du tir à ricochet.

A la suite de nouvelles expériences, le grand-maître de l'artillerie a décidé que le *szaroch* deviendrait dorénavant l'unique projectile des pièces de campagne de 4 et de 9.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier dimanche, 16 janvier, les conseils municipaux de la France entière se sont réunis pour nommer les délégués chargés de concourir à l'élection des sénateurs avec les députés et les conseillers généraux et d'arrondissements.

Voici les résultats pour Saumur : M. Bodin a été nommé titulaire; M. Combar a été nommé suppléant; l'un et l'autre par 22 voix sur 23 votants.

Dans l'arrondissement de Saumur, plus des trois quarts des choix sont très-satisfaisants.

Conformément à l'art. 6 de la loi, le tableau des délégués sera rendu public ce soir seulement, à la préfecture de Maine-et-Loire.

Nous avons publié, mardi dernier, la circulaire de M. Max Richard aux électeurs sénatoriaux de notre département; aujourd'hui, nous reproduisons celle qu'a adressée aux mêmes électeurs M. Achille Joubert, ancien maire d'Angers :

« Angers, le 14 janvier 1876.

» Monsieur,

» Vous êtes appelé, conformément à la loi, à nommer les trois sénateurs de ce département.

» En sollicitant vos suffrages, je ne me dissimule pas la gravité des devoirs qu'impose cette haute situation; mais encouragé

par mes amis, animé du désir du bien, et m'inspirant de vos sentiments patriotiques, j'espère, si je suis élu, ne faillir jamais à la mission que vous m'aurez confiée.

» Je n'ai pas à le dissimuler, je n'ai jamais partagé les opinions républicaines; mais j'ai toujours respecté les lois de mon pays, et j'accepte par conséquent les lois constitutionnelles. Je ne combattrai que les gouvernements révolutionnaires.

» J'ai eu à cœur de donner, sans arrière-pensée, mon concours le plus énergique et le plus loyal au maréchal de Mac-Mahon, bien convaincu que son gouvernement persévérerait de plus en plus dans les voies sages, libérales et conservatrices qui depuis trois années ont ramené le calme et la prospérité dans notre chère France.

» Je n'ai pas la prétention, Monsieur, de me présenter à vos suffrages comme un homme habitué à la vie politique; j'ai toujours été étranger aux luttes qu'elle engendre. Adonné par goût et par tradition de famille à l'industrie, je reste fermement attaché à l'ordre et à la paix, qui seuls peuvent garantir le travail et assurer la prospérité du pays.

» Vous pouvez donc compter, Monsieur, que je ne m'associerai jamais à aucune politique aventureuse qui exposerait la France à subir de nouveaux désastres.

» Heureux si je puis, lorsque ma mission sera terminée, retrouver toujours l'affection de mes amis et l'estime de mes concitoyens.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

» ACHILLE JOUBERT,
» Ancien maire d'Angers. »

La circulaire du 16 décembre dernier de M. le ministre de la guerre est notifiée en ce moment à tous les officiers de l'armée territoriale, dans les départements, par l'intermédiaire de la gendarmerie. D'un autre côté, les préfets viennent d'inviter les maires à répondre immédiatement aux demandes qui leur ont été faites par l'autorité militaire sur les candidats aux différents grades de l'armée territoriale.

Vendredi dernier, la Cour d'appel, en audience solennelle, a entériné les lettres de grâce qui commuent en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée, le 1^{er} décembre dernier, par la Cour d'assises de Maine-et-Loire contre le nommé Massé, pour assassinat commis sur sa femme et tentative du même crime commise sur un brigadier de gendarmerie.

M. le commandant et M. le capitaine de gendarmerie assistaient à l'audience.

Après les réquisitions de M. le procureur général, afin de donner lecture du décret, et cette lecture donnée, M. le président Camille Bourcier a cru devoir adresser quelques paroles au condamné.

Rien ne saurait être plus noble et plus juste que cette courte allocution, dans laquelle M. le président exhortait Massé à se montrer, pendant toute sa vie, reconnaissant, et, par son repentir sincère, digne d'une grâce inespérée. (*Union de l'Ouest.*)

La chasse à tir sera close dans toute l'étendue du département de la Vienne le dimanche 6 février prochain, à la chute du jour.

On annonce qu'une femme aurait été assassinée par un boucher dans les environs de Cholet.

Le vol serait le mobile du crime.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous signalons de nouveau à nos lecteurs la représentation d'opéra annoncée pour ce soir. Rarement on aura vu, sur notre scène, le *Barbier de Séville* interprété par des artistes aussi distingués que MM. Leroy, Diepdalle, Degrave et M^{lle} Papin. C'est une occasion que les amateurs ne peuvent laisser échapper.

Faits divers.

Jusqu'à ce moment, le jour le plus froid du siècle a été le 9 décembre 1871, où le thermomètre, à l'Observatoire de Paris, est descendu jusqu'à 21°3 au-dessous de zéro

dans la matinée. Le minimum du jour précédent avait été de 12°8 au-dessous de zéro, mais le minimum du jour suivant n'a été que de 7°6.

Pendant quatre jours consécutifs, les 7, 8, 9 et 10 décembre, le thermomètre est constamment resté au-dessous de zéro. Le vent avait été faible et la pression barométrique élevée. Malgré ces débuts terribles, l'hiver fut, somme toute, modéré.

La *Gazette de Magdebourg* publie de nouveaux détails sur la catastrophe du port de Brême (Helliken), ou plutôt sur son auteur.

Le tribunal de Brême continue activement à rechercher les complices, s'il y en a, de M. William King Alexander, autrement Thomas ou Thomson.

Il a été d'abord constaté avec certitude que son nom de famille était bien Alexandre. C'est ce qui sera, paraît-il, prochainement publié.

Une autre preuve, c'est une lettre A, que ce prétendu Thomas portait, depuis sa jeunesse, imprimée en tatouage sur le bras gauche.

Alexandre avait encore un troisième nom, qu'il a porté comme commandant de l'*Old Dominion*.

Il est malheureusement certain, à ce qu'on apprend, qu'il y a eu des complices; l'un d'eux est même connu par l'aveu qu'en a fait Alexandre; aussi recherche-t-on vivement ses traces.

Le commerce international se trouvant actuellement menacé par plusieurs scélérats ayant les mêmes idées, cette considération aiguillonne le zèle de la police en Allemagne, en Angleterre et en Amérique, et, dans ces différents pays, on fait les plus amples recherches. A Berlin, elles ont pour objectif un individu qui a été en fréquents rapports avec ledit Thomas à l'époque où a disparu le bâtiment *City of Boston*.

Thomas n'a point fait d'aveu pour la question directe qui lui a été posée relativement à ce navire, mais son attitude a été absolument la même que toutes les fois qu'il a fait l'aveu, très-incomplet il est vrai, de son crime. Il a eu un mouvement convulsif, a demandé une gorgée d'eau, a réfléchi, puis a refusé carrément de répondre.

Des journaux ont mis en doute l'avenir que Thomas a fait de son crime; or, cet aveu a eu lieu, en présence de deux médecins, sur les questions de l'agent dont nous venons de parler, et deux fois Thomas les a répétées devant le juge d'instruction. La forme des réponses prouve que le sentiment du repentir lui était totalement étranger, et même que tout sentiment humain était éteint dans son cœur.

Cependant, il a eu soin que sa femme n'eût pas connaissance de ses actes; son aubergiste, à Dresde, a été prié par lui de ne souffler mot à celle-ci des divers objets en fer qui lui parviendraient, afin qu'elle ne soupçonnât point que ses affaires à lui allaient mal, et qu'il était obligé de se procurer des ressources accessoires.

La femme a été interrogée de nouveau; mais, malgré les doutes élevés par quelques organes de la presse, la *Gazette de Magdebourg* affirme que cette femme ignorait complètement ce qui se passait.

Ce qui est à noter, c'est l'assertion du chef de la police dont il a été question ci-dessus, M. Schnepel, qui a une grande expérience des criminels :

« J'ai bien vu des âmes perverses, a-t-il dit; je n'en ai pas encore rencontré d'aussi noire. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les entrepreneurs de travaux publics que le 27 janvier 1876, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel de la Mairie, à l'adjudication publique, au rabais, par soumissions cachetées, des travaux de macadamisage, de pavages, de remblais et de bordures de trottoirs, à exécuter dans les rues de Nantilly, de Saint-Lazare et du Presbytère-Saint-Antoine.

Les concurrents peuvent prendre connaissance des devis, détails, cahiers des charges, etc., au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, fêtes et dimanches exceptés.

Saumur, le 12 janvier 1876.

Le Maire, LECOY.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 17 janvier 1876.

Premier début à Saumur de M. LEROY, 1^{er} ténor du théâtre de l'Opéra-Comique.

Le Barbier de Séville

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Castil-Blaze, musique de Rossini.

Au troisième acte, M^{lle} PARIN chantera la VALSE DE VENZANO.

Le spectacle commencera par :

Un Mari dans du coton, vaudeville en 1 acte, de Lambert Thiboust.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux,

asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaunt, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à

disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,415.

M. Jacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr. — Les Biscuits de Revalescière rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. (531)

CRÉDIT GÉNÉRAL — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. Voir aux annonces.)

8^e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque numéro :
Bulletin politique, Bulletin financier, Bains des établissements de crédit, Recettes des chemins de fer, Correspondance étrangère, Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8^o
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — —
1 — 45 — du soir.
7 — 40 — —

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — —
12 — 30 — du soir.
6 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65 85			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735			Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	712 50	3 75	
4 1/2 % jouiss. septembre.	96 10			Crédit Mobilier	186 25		1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	632 50		3 50
5 % jouiss. novembre.	104 67			Crédit foncier d'Autriche	500	1 25		Société autrichienne, j. janv.	635		2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	465			Charentes, 400 fr. p. j. août.	325		5	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	492 50	2 50		Est, jouissance nov.	575	2 50		Orléans	315		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	492 50			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	967 50			Paris-Lyon-Méditerranée	312 50		
— 1865, 4 %	568	3		Midi, jouissance juillet.	710			Est	311		
— 1869, 3 %	364		1	Nord, jouissance juillet.	1197 50	2 50		Nord	318 50		
— 1874, 3 %	337 50	1 50		Orléans, jouissance octobre.	998 75	1 25		Ouest	311		
— 1875, 4 %	470			Ouest, jouissance juillet, 65.	625		2 50	Midi	311		
Banque de France, j. juillet.	3855		10	Vendée, 350 fr. p. jouiss. juill.				Deux-Charentes	383		
Comptoir d'escompte, j. août.	621 25		3 75	Compagnie parisienne du Gaz.	1080	10		Vendée	233 75		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490			Société Immobilière, j. janv.	33		50	Canal de Suez	522		
Crédit Foncier colonial, 250 f.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	307 50		2 50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	890										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, —
3 — 19 — — — — — express, omnibus.
7 — 17 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 41 — — — — — express, omnibus.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
L'express d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h.

M. DUBOIS fils, de Doué, tuteur à l'interdiction de M. SIMON, ancien huissier à Saumur, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par M. SIMON sans une autorisation écrite de sa part. (20)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

LES PERSONNES qui désirent guérir vite et bien : Urines irritées. — Écoulements. — Rétrécissements. — Douleurs de la Vessie et des Reins. — Gravelle et Goutte, prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS**, seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (envoi franco). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultations écrites d'un grand médecin. Pharmacie COLONNE, 103, rue Montmartre, Paris. (563)

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Blennorrhées, Lémbragos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

ALMANACH DU MAGASIN PITTORESQUE POUR 1876

Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.

PRIX, pour Paris, 50 cent., — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1851 à 1876 : Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles du Magasin pittoresque; Ou réunis en collection, par volumes contenant le nombre d'Almanachs désigné par les acheteurs. Les Almanachs réunis en volumes se paient également 50 centimes chacun, et franco par la poste, 75 centimes.

Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Aux PROPRIÉTAIRES et aux ENTREPRENEURS EN BATIMENT.

La **Série de Prix**, présentée et adoptée par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Nantes, est un livre indispensable aux Propriétaires, puisqu'il leur permet d'évaluer avec certitude les travaux en projet, et de vérifier eux-mêmes les Mémoires qui leur sont présentés par les MAÇONS, CHARPENTIERS, COUVREURS, PLOMBIERS, MENUISIERS, PLÂTRIERS, MARBRIERS, SERRURIERS, PEINTRES et VITRIERS.

Si donc, un Mémoire d'Entrepreneur comportait des prix plus élevés que ceux arrêtés par la Chambre syndicale, les Propriétaires seraient fondés à faire de justes réclamations.

La **Série de Prix** est un livre de première nécessité pour les Entrepreneurs, puisque les calculs sont tout faits et qu'ils n'ont qu'à les appliquer aux travaux qu'ils fournissent.

Avec ce livre, l'établissement de leurs Mémoires, toujours si compliqués, devient ou ne peut plus simple; de plus, il leur enlève tout sujet de contestation avec les Propriétaires.

La **Série de Prix** a son importance pour les villes en dehors de Nantes comme pour Nantes même. Dans ce cas, l'Entrepreneur, en raison du prix de la main-d'œuvre, des matières premières et des faux frais, n'aura qu'à augmenter ou à diminuer de 5 ou 10 p. 100, par exemple, les prix portés dans ce livre; en procédant ainsi, il sera toujours sûr que ses factures seront établies proportionnellement et d'une manière très-rationnelle.

Prix relié : 7 fr. — Par la poste : 8 fr.

Le seul dépôt de la **SÉRIE DE PRIX** est à Nantes, chez M. PAUL PLÉDRAN, imprimeur-éditeur, quai Cassard, n° 5.

REVUE HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général, NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE. Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8. A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 83, Angers.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré, 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée, 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Gausse célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
BREM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, Bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de 80 fr. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr.
MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 418 fr.
LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr.
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.
DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustré, 60 fr.
SEGUR (de). Histoire universelle, 37 fr.
DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 19 vol. in-8°. 114 fr.
LUNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 102 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigée par Moscheleson, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.